

**COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
REGISTRE DES ARRÊTÉS du MAIRE**

ARRÊTÉ du MAIRE n°35/2026

portant réglementation temporaire de circulation et de stationnement

Le Maire de BERSTETT

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes, notamment l'article 25,
VU le Code de la Route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande adressée par l'entreprise CRJ&HD Télécoms en date du 19 mai 2026, concernant des travaux d'extension du réseau télécom dans la rue de Rumersheim à Gimbrett (Bas-Rhin) à partir du 8 juin 2026 et pour une durée de 15 jours ;
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers de la route lors de cette intervention,

ARRETE

ARTICLE 1 :

En raison de travaux d'extension du réseau télécom dans la rue de Rumersheim à Gimbrett (Bas-Rhin) à partir du 8 juin 2026 et pour une durée de 15 jours :

- **La chaussée sera réduite ;**
- **La circulation se fera par feux tricolore et par alternat manuel ;**
- **La vitesse sera limitée à 30km/h ;**
- **Il sera interdit à tout véhicule de dépasser et de stationner dans la rue de Rumersheim.**

ARTICLE 2 :

La signalisation correspondante aux dispositions précédentes sera mise en place et entretenue par l'entreprise CRJ&HD Télécoms.

ARTICLE 3 :

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Affichage
- CRJ&HD Télécoms
- Brigade de Gendarmerie de Truchtersheim,
- Service d'Incendie et de Secours
- Service de gestion des ordures ménagères
- CTBR

Fait à BERSTETT, le 21/05/2026

Le Maire,
Mme Valentine ERNE-HEINTZ

